



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et les dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du douze mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **23**

Excusés : **3**

Pouvoirs : **3**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Sophie LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Franck SULTAN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claudine DE RIVAS, a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Julien DETREZ
Lucas GILLY
Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

DCM N°2024-14 : Commande Publique - Avenant n° 2 au MAPA 2021-01 – VRD Provence – Travaux de voirie communale

Rapporteur : Antoine BRUNO

Dans le cadre du MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune avec VRD Provence, notifié le 2 juillet 2021, il s'avère nécessaire de créer de nouvelles lignes de prix afin de réaliser certains travaux.

Ces nouvelles lignes concernent des prestations intellectuelles manquantes, pouvant être utilisées lors de commande complexe, ou nécessitant le regard d'un ingénieur, évitant ainsi le montage d'un marché annexe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, bien plus coûteux.

En conséquence, 3 prix nouveaux doivent être ajoutés par avenant dans le bordereau de prix contractualisé avec la société VRD PROVENCE.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au MAPA n°2021-01 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

APPROUVE l'avenant n° 2 au MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune, tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DCM 2024-14-DE
Date de réception en préfecture : 26/03/2024